

AMTICO INTERNATIONAL - Politique relative à l'esclavage moderne

Politique de lutte contre l'esclavage et la traite des êtres humains

1. Déclaration de la politique

- 1.1 L'esclavage moderne est un crime et une violation des droits de l'homme fondamentaux. Elle prend diverses formes, telles que l'esclavage, la servitude, le travail forcé et obligatoire et la traite des êtres humains, qui ont toutes en commun la privation de la liberté d'une personne par une autre afin de l'exploiter à des fins personnelles ou commerciales. Nous appliquons une approche de tolérance zéro à l'égard de l'esclavage moderne et nous nous engageons à agir de manière éthique et intègre dans toutes nos transactions et relations commerciales, ainsi qu'à mettre en œuvre et à appliquer des systèmes et des contrôles efficaces pour garantir que l'esclavage moderne n'a pas lieu, que ce soit dans notre propre entreprise ou dans l'une de nos chaînes d'approvisionnement.
- 1.2 Nous nous engageons également à garantir la transparence de nos propres activités et de notre approche de la lutte contre l'esclavage moderne dans l'ensemble de nos chaînes d'approvisionnement, conformément à nos obligations de divulgation en vertu de la loi de 2015 sur l'esclavage moderne. Nous attendons les mêmes normes élevées de la part de tous nos entrepreneurs, fournisseurs et autres partenaires commerciaux et, dans le cadre de nos processus contractuels, nous incluons des interdictions spécifiques contre l'utilisation du travail forcé, obligatoire ou de la traite des êtres humains, ou contre toute personne maintenue en esclavage ou en servitude, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants et nous attendons de la part de nos fournisseurs qu'ils tiennent leurs propres fournisseurs aux mêmes normes élevées.
- 1.3 Cette politique s'applique à toutes les personnes travaillant pour nous ou en notre nom, à quelque titre que ce soit, y compris les employés de tous niveaux, les directeurs, les responsables, les travailleurs intérimaires, les travailleurs détachés, les volontaires, les stagiaires, les agents, les entrepreneurs, les consultants externes, les représentants tiers et les partenaires commerciaux.
- 1.4 Cette politique ne fait pas partie du contrat de travail d'un employé et nous pouvons la modifier à tout moment.

2. Responsabilité de la politique

- 2.1 Le Conseil d'administration et les cadres supérieurs ont la responsabilité générale de veiller à ce que cette politique soit conforme à nos obligations légales et éthiques, et à ce que toutes les personnes sous notre contrôle s'y conforment.
- 2.2 Le directeur des opérations a la responsabilité principale et quotidienne de la mise en œuvre de cette politique, du suivi de son utilisation et de son efficacité, du traitement de toute question à ce sujet et de l'audit des systèmes et procédures de contrôle interne afin de s'assurer qu'ils sont efficaces dans la lutte contre l'esclavage moderne.
- 2.3 Les responsables hiérarchiques à tous les niveaux sont chargés de veiller à ce que les personnes qui leur reportent comprennent et respectent cette politique et reçoivent une formation adéquate et régulière sur celle-ci et sur la question de l'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement.
- 2.4 Vous êtes invité à commenter cette politique et à suggérer des moyens de l'améliorer. Les commentaires, suggestions et questions sont encouragés et doivent être adressés au directeur des opérations.

3. Respect de la politique

- 3.1 Vous devez vous assurer que vous lisez, comprenez et respectez cette politique.

- 3.2 La prévention, la détection et le signalement de l'esclavage moderne dans toute partie de notre activité ou de nos chaînes d'approvisionnement relèvent de la responsabilité de tous ceux qui travaillent pour nous ou sous notre contrôle. Vous êtes tenu d'éviter toute activité susceptible d'entraîner ou de suggérer une violation de cette politique. Vous devez informer votre responsable dès que possible si vous pensez ou soupçonnez qu'un conflit avec cette politique s'est produit ou pourrait se produire à l'avenir.
- 3.3 Nous vous encourageons à faire part de vos préoccupations concernant toute question ou tout soupçon d'esclavage moderne dans n'importe quelle partie de notre activité ou dans les chaînes d'approvisionnement de n'importe quel niveau de fournisseur, et ce le plus tôt possible.
- 3.4 Si vous pensez ou soupçonnez qu'une violation de cette politique s'est produite ou qu'elle pourrait se produire, vous devez en informer votre responsable ou le signaler conformément à notre politique de dénonciation dès que possible. La procédure de dénonciation d'Amtico est conçue pour permettre aux travailleurs de faire facilement des révélations, sans crainte de représailles. Les employés, les clients ou toute autre personne ayant des préoccupations peuvent utiliser notre ligne d'assistance confidentielle au 0800 086 9260 ou y accéder en ligne à l'adresse suivante [amtico.ethicspoint.com](https://www.amtico.ethicspoint.com).
- 3.5 Si vous n'êtes pas sûr si un acte particulier, le traitement des travailleurs de manière plus générale ou leurs conditions de travail à un niveau quelconque de nos chaînes d'approvisionnement constituent l'une des diverses formes d'esclavage moderne, posez la question à votre responsable ou au directeur des opérations.
- 3.6 Nous souhaitons encourager l'ouverture et nous soutiendrons toute personne qui soulève de bonne foi de véritables préoccupations dans le cadre de cette politique, même si elles s'avèrent être erronées. Nous nous engageons à veiller à ce que personne ne subisse de traitement préjudiciable pour avoir signalé de bonne foi son soupçon de pratique réelle ou supposée d'esclavage moderne, sous quelque forme que ce soit, dans une partie de nos activités ou dans l'une de nos chaînes d'approvisionnement. Le traitement préjudiciable comprend le licenciement, les actions disciplinaires, les menaces ou tout autre traitement défavorable lié au fait de soulever une préoccupation. Si vous pensez avoir subi un tel traitement, vous devez en informer immédiatement le directeur de la fabrication et de l'approvisionnement. Si le problème n'est pas résolu et que vous êtes un employé, vous devez le soulever formellement en utilisant notre procédure de règlement des litiges.

4. Communication et sensibilisation à cette politique

- 4.1 Une formation sur cette politique et sur le risque que représente pour notre entreprise l'esclavage moderne dans ses chaînes d'approvisionnement fait partie du processus d'initiation de toutes les personnes qui travaillent pour nous, et des formations régulières seront dispensées si nécessaire.
- 4.2 Notre approche de tolérance zéro à l'égard de l'esclavage moderne doit être communiquée à tous les fournisseurs, entrepreneurs et partenaires commerciaux dès le début de notre relation d'affaires avec eux et renforcée comme il convient par la suite.

5. Infractions à la présente politique

- 5.1 Tout employé qui enfreint cette politique s'expose à une action disciplinaire, qui peut aboutir à un licenciement pour faute ou faute grave.
- 5.2 Nous pouvons mettre fin à notre relation avec d'autres personnes et organisations travaillant en notre nom si elles enfreignent cette politique.